

CONVENTION RELATIVE AU DISPOSITIF D'ACCUEIL DE JOUR
Exercice 2022

ENTRE

La Collectivité de Corse, représentée par le Président du Conseil exécutif de Corse,

D'une part,

ET

La Fédération des Associations Laïques et d'Education Populaire, la « FALEP », située Immeuble Le Louisiane Bâtiment A CS 30027 Ajaccio cedex 1, n° SIRET 306 663 717 00222, représentée par sa présidente,

D'autre part,

VU les articles 115-1 à 115-5 du chapitre 5 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatifs à la Lutte contre la Pauvreté et les Exclusions,

VU la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 portant création du fonds de solidarité pour le logement, et notamment son article 65,

VU la délibération n° 17/076 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mars 2017 approuvant le Plan de lutte contre la précarité,

VU la délibération n° 22/ CP de la Commission Permanente du 26 octobre 2022 approuvant la convention relative au dispositif d'accueil de jour géré par la FALEP 2A sur le territoire d'Aiacciu,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : *Objet de la convention*

La présente convention définit les modalités selon lesquelles la Collectivité de Corse participe au financement d'une prestation dite d'accueil de jour, exercée par la FALEP à Aiacciu.

ARTICLE 2 : *Objectifs de la prestation*

La mission centrale de Stella Maris est l'accueil inconditionnel pour toutes personnes en situation de précarité. L'accueil de jour constitue un espace d'observation sociale privilégié de l'évolution des situations des personnes en situation de précarité sur notre territoire. L'accueil de jour constitue une réponse à la lutte contre la pauvreté, en proposant un espace d'échanges, de sociabilité et d'accompagnement aux personnes les plus vulnérables.

L'action s'articule autour des missions suivantes :

- Un accueil inconditionnel offrant aux personnes à la rue ou en difficulté un abri dans la journée, tous les jours de la semaine ;

- La Mise à disposition de services gratuits permettant de répondre à des besoins primaires (hygiène, douches-sanitaires, vestiaire, buanderie, cafétéria et collation) ;
- Un Cadre sécurisant et professionnalisé permettant un échange convivial autour de différentes activités favorisant ainsi la relation de confiance avec les professionnels ;
- Un Service de domiciliation administrative (Arrêté n° 2A-2016-12-21-001 du 21 décembre 2016 portant agrément de la Fédération des associations laïques et d'éducation permanente pour procéder à l'élection de domicile des personnes sans domicile stable)
- Des entretiens sociaux et entretiens spécifiques à la demande permettant d'initier une évaluation et un accompagnement social, dans une stratégie globale de lutte contre l'exclusion et d'accès au droit commun et au logement des personnes sans domicile. Cet accompagnement peut être internalisé ou/et en articulation avec l'ensemble des acteurs de l'intervention sociale et sanitaire.

ARTICLE 3 : Rémunération du prestataire

La Collectivité de Corse met à disposition de la FALEP pour la prestation d'accueil de jour des crédits d'un montant maximum de 112 190 euros.

Le règlement s'effectuera de la façon suivante :

- 50 %, soit 56 095 euros seront versés à la signature de la convention ;
- le solde sera réglé sur production d'un bilan financier (comptabilité analytique) visé par le comptable et approuvé par l'assemblée compétente, tel que prévu aux statuts de l'association, et d'un bilan d'activité faisant état des résultats, au regard des objectifs visés à l'article 2.

Le montant du solde pourra être revu à la baisse en cas de cessation anticipée de l'activité.

Dans le cas où le compte de résultat fait apparaître un déficit ou un excédent, la FALEP présentera un rapport où seront déclinées :

- En cas d'excédent, la réaffectation du résultat et en fonction des motivations évoquées, la Collectivité de Corse se réserve le droit de diminuer le versement du solde à concurrence de l'excédent réalisé.
- En cas de déficit, la ou les mesures qu'elle entendra mettre en place pour retrouver l'équilibre des comptes.

Ces documents devront être adressés à M. le Président du Conseil exécutif de Corse, en deux exemplaires originaux et dûment signés par les personnes habilitées à cet effet, avant le 30 juin 2023.

Ils devront comporter notamment les éléments suivants :

Pour le bilan financier :

- liste des cofinanceurs de la prestation, et montant alloué par chacun d'entre eux,
- liste nominative et temps de travail du personnel affecté à la prestation,
- détail de l'ensemble des charges.

Pour le bilan d'activité :

- nombre de personnes accueillies,
- indicateurs relatifs aux personnes accueillies (classe d'âge, composition familiale, situation socioprofessionnelle, caractéristiques du logement occupé, ...),
- nature des difficultés rencontrées,
- orientations vers d'autres dispositifs d'aide sociale,
- type d'accompagnement proposé,
- nombre de domiciliations administratives,
- statut d'occupation (locataire, hébergé, ...)

La FALEP s'engage à fournir à la direction générale adjointe en charge des affaires sociales et sanitaires de la Collectivité de Corse, sur demande et à tout moment, d'autres éléments nécessaires à l'évaluation de la prestation.

ARTICLE 4 : Communication

Aucune publication ou communication des bilans relatifs aux missions visées par la présente convention ne peut être effectuée, sauf auprès des autres partenaires financeurs, sans l'accord préalable de la Collectivité de Corse.

Le contractant ainsi que toutes personnes impliquées dans la réalisation des actions sont tenus au secret professionnel pour tout ce qui a trait aux renseignements et documents qu'ils ont pu recueillir au cours de leurs travaux.

ARTICLE 5 : Contrôle de la mission

La Collectivité de Corse se réserve le droit d'exercer tout contrôle sur pièces et sur place auprès de la FALEP qu'elle estimera utile dans le cadre de la présente convention. A ce titre, les services de la Collectivité de Corse peuvent faire appel en tant que de besoin à toute personne ou organisme qualifiés.

Le prestataire s'engage donc à mettre à la disposition de la Collectivité de Corse tout document comptable, financier, administratif et pédagogique, et à faciliter le contrôle de la structure et de l'évolution de la prestation financée.

ARTICLE 6 : Durée de la convention

La présente convention est conclue au titre de l'exercice 2022.

ARTICLE 7 : Dénonciation de la convention

La présente convention prendra fin dans l'un ou l'autre cas suivant :

- Dénonciation par un des signataires avant son terme en précisant les motifs,
- Non-respect des termes de la présente convention.

La résiliation prendra effet à l'expiration d'un délai de deux mois suivant la signification par lettre recommandée avec accusé de réception.

La convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties. Elle peut également être résiliée d'un commun accord entre les parties.

Avant la prise de décision, il est convenu d'un dialogue entre les parties sur la situation constatée, les voies et moyens pour y remédier.

ARTICLE 8 : Litige

Tout litige dans l'exécution de la présente convention fera l'objet, à défaut d'accord amiable, d'un recours devant le Tribunal administratif de Bastia - Villa Montepiano, 20407 BASTIA CEDEX.

Aiacciu, le

**Le Président
du Conseil exécutif de Corse**

La Présidente de la FALEP

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

*Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016*

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent) <input type="checkbox"/> en nature	<input type="checkbox"/> première demande <input checked="" type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input type="checkbox"/> fonctionnement global <input checked="" type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle <input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère** DDETSPP de Corse du Sud
 Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional** Collectivité de Corse
 Direction/Service
- Conseil départemental**
 Direction/Service
- Commune ou Intercommunalité**
 Direction/Service
- Établissement public**
- Autre (préciser)**

Accueil de Jour "Stella Naus"
CDC

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : FEDERATION DES ASSOCIATIONS LAIQUES D'EDUCATION PERMANENTE

Site web : http://www.falep2a-ajaccio.fr

1.2 Numéro Siret : 13 0 6 6 6 3 7 1 7 0 0 2 2 2

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : W 2 A 1 0 0 0 3 3 1
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) : Date | | | | | | | | | |
Volume : | | | | Folio : | | | | Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social : m. Le Louisiane - Bât A - Rue P. Colonna d'Istria - CS 30027

Code postal : ..2..0..1..8..1.. Commune : AJACCIO.CEDEX.01

Commune déléguée le cas échéant :

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) : Im. Le Louisiane - Bât B - Rue P. Colonna d'Istria

Code postal : ..2..0..1..8..1.. Commune : AJACCIO.CEDEX.01

Commune déléguée le cas échéant :

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : DUBREUIL-VECCHI Prénom : HELENE

Fonction : PRESIDENTE

Téléphone : ..0..4..9..5..2..1..4..1..9..7.. Courriel : falepdg@falep2a.org

1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : SIMON Prénom : Jean Michel

Fonction : DIRECTEUR GENERAL

Téléphone : ..0..6..0..7..8..9..8..4..8..7.. Courriel : jm.simon@falep-prevention.org

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s)? oui non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :	attribué par	en date du :
Aide Sociale à l'Enfance	DEPARTEMENT CORSE DU SUD	01/01/77
Hébergement Social	ETAT	01/01/85
Habilitation Justice	ETAT	01/01/90
Domiciliation Administrative	ETAT	01/01/08

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel : | | | | | | | |

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FNARS / CNLAPS / FNSF / FAPIL / FENAMEF / FESJ / CRESS

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non oui Si oui, lesquelles?

Associations culturelles et sportives Loi 1901

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>	
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)</i>	
Nombre total de salariés :	96
dont nombre d'emplois aidés	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	75,93
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Adhérents <i>Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	2783

5. Budget¹ de l'association

Année 20.21 ou exercice du 01/01/2021.. au 31/12/2021...

Budget supplémentaire -
demande pluriannuelle

Suppression du budget -
demande pluriannuelle

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	187 400	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	193 600
Achats matières et fournitures		73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures	187 400	74 - Subventions d'exploitation²	3 807 646
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	1 139 851
61 - Services extérieurs	507 881		
Locations	426 838		
Entretien et réparation	47 321		
Assurance	20 930	Conseil-s Régional(aux) :	2 260 563
Documentation	12 792		
62 - Autres services extérieurs	154 212	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	98 440		
Publicité, publication	500		
Déplacements, missions	31 500	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	23 772		
63 - Impôts et taxes	208 847		
Impôts et taxes sur rémunération	158 500		
Autres impôts et taxes	50 347	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	2 510 271	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	1 807 720	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	8 000
Charges sociales	639 464	Autres établissements publics	399 232
Autres charges de personnel	63 087	Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante	384 140	75 - Autres produits de gestion courante	1 700
		756. Cotisations	1 700
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles	85 092	77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées	26 203	78 - Reprises sur amortissements et provisions	61 099
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES	4 064 046	TOTAL DES PRODUITS	4 064 045
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE³

86 - Emplois des contributions volontaires en nature	87 - Contributions volontaires en nature
860 - Secours en nature	870 - Bénévolat
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	871 - Prestations en nature
862 - Prestations	
864 - Personnel bénévole	875 - Dons en nature
TOTAL	0

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

6. Projet - Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - *Objet de la demande* » (3 pages) par projet

Projet supplémentaire -
demande multi-projets

Suppression d'un projet -
demande multi-projets

Votre demande est adressée à la politique de la ville ? oui

Intitulé :

Mise en œuvre dans le cadre de l'accueil de jour Stella Maris, d'une écoute spécialisée de la souffrance psychique et d'un accompagnement psycho-social facilitant l'orientation et le retour aux soins de public vulnérable.

Objectifs :

L'objectif est de favoriser l'accès aux soins pour les personnes précaires, vulnérables ou marginalisées.

- 1- Améliorer l'accès aux droits des personnes (CMU, CMU-C, ACS...) et lutter contre le renoncement aux soins.
- 2- Promouvoir la santé mentale.
- 3- Accompagner le retour des personnes précaires dans les dispositifs de droit commun.

Description :

Stella Maris offre un ensemble de prestations aux personnes les plus en difficultés et sans domicile stable.

Des services dont l'objectif est de répondre à des besoins primaires, sanitaires-douches, buanderie-vestiaire.

Un accueil respectueux et anonyme, à l'espace détente dans lequel les collations sont gratuites permettant aux personnes de se poser dans un lieu en journée en se sentant en sécurité.

Une écoute attentive, bienveillante, assurée en complémentarité d'intervention entre agents d'accueil, travailleurs sociaux et psychologue, avec un service de domiciliation administrative avec consigne numérique solidaire.

Un échange convivial qui permet d'établir une relation de confiance avec des professionnels autour de différentes activités internes (bibliothèque, concours jeux échecs-dames, expression) et de permanences de partenaires sous convention : juridiques (CDAD), médicales (médecin du monde, France addictions, EMPP).

Un accompagnement social de proximité, et psychologique prenant en compte la disponibilité et les capacités du moment de la personne : entretiens sociaux pour ouverture de droits, aide alimentaire, accompagnement vers l'hébergement-logement, à la préparation à l'emploi, médiation santé et accompagnement à l'accès aux soins, entretiens psycho-sociaux,

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Toute personne majeure en situation de vulnérabilité et/ou de précarité (que celle-ci soit psychique, physique ou sociale) se présentant dans les locaux de l'Accueil de Jour Stella Maris.

6. Projet - Objet de la demande (suite)

Territoire :
AJACCIO

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

- 1 directrice adjointe à 0.083 ETP
- 1 chef de service à 0.5 ETP
- 2 travailleurs sociaux
- 1 psychologue à 0.5 ETP
- 1 animatrice
- 1 médiateur à 0.50
- 3 agents d'accueil
- 1 apprenti à recruter

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet		
Salarié		
dont en CDI	7	4,58
dont en CDD	4	4
dont emplois aidés ⁴		
Volontaires (services civiques ...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?

oui non Si oui, combien (en ETPT) :1

Date ou période de réalisation : du (le) | 0 | 1 | 0 | 1 | 2 | 2 | au | 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 2 |

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

L'évaluation réalisée fait l'objet d'un rapport d'activité qualitatif et quantitatif, conformément à la convention. Des bilans d'étape sont également effectués pour être présentés lors de différentes réunions institutionnelles. Les indicateurs quantitatifs retenus concernent le taux de fréquentation du public vérifiable grâce à la comptabilisation : du nombre d'entretiens formels et informels, du nombre de personnes rencontrées, une évaluation plus qualitative portera sur le recensement des problématiques et des troubles psychiques rencontrés; le nombre de liens effectués avec les différents partenaires (UMAPPP, MDM, ANPAA2A...) et l'effectivité des orientations proposées aux personnes rencontrées.

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

6. Budget⁵ du projet

Année 2022. ou exercice du 01/01/2022... au 31/12/2022..

Budget supplémentaire -
projet pluriannuelSuppression du budget -
projet pluriannuel

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	13 800	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures	3 000	73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures	10 800	74 - Subventions d'exploitation²	271 232
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	34 810	- DDETSPP	139 770
Locations	18 400		
Entretien et réparation	13 000		
Assurance	170	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation	3 240	- CDC	112 190
62 - Autres services extérieurs	5 500	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	1 000		
Publicité, publication			
Déplacements, missions	1 700	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	2 800		
63 - Impôts et taxes	16 303		
Impôts et taxes sur rémunération	11 632	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
Autres impôts et taxes	4 671	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
64 - Charges de personnel	290 847	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	19 272
Rémunération des personnels	203 093	Aides privées (fondation)	
Charges sociales	83 954	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel	3 800	75 - Autres produits de gestion courante	0
65 - Autres charges de gestion courante	10 982	756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées	4 804	78 - Reprises sur amortissements et provisions	105 814
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	377 046	TOTAL DES PRODUITS	377 046
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE⁷

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
TOTAL	0	TOTAL	0

La subvention sollicitée de...112190€, objet de la présente demande représente29,76% du total des produits du projet
(montant sollicité/total du budget) x 100.

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) **SIMON JEAN-MICHEL**
représentant(e) légal(e) de l'association **FALEP Ligue de l'Enseignement de Corse**.....

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci⁸.

déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives⁹, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;

- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;

- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;

- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)¹⁰ :

- inférieur ou égal à 500 000 €
 supérieur à 500 000 €

- demander une subvention de :112190 € au titre de l'année ou exercice 20.22
..... € au titre de l'année ou exercice 20....
..... € au titre de l'année ou exercice 20....
..... € au titre de l'année ou exercice 20....

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.
=> Joindre un RIB

Fait, le 19/07/22..... à AJACCIO.....

Signature

Par Délégation,
Le Directeur Général
Jean-Michel SIMON
Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

FALEP
Immeuble le Louisiane Bât A
Rue Paul Colonna d'Istria - CS 30027
20181 AJACCIO Cedex 1
Tél: 04 95 21 41 97 - falepdg@falep2a.org

⁸ "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

⁹ Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

¹⁰ Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

7 bis. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.

RAPPORT D'ACTIVITE 2021

ACCUEIL DE JOUR

« STELLA MARIS »

Table des matières

Introduction	p2
Nos missions	p3
Chiffres clefs	p6
I. L'espace d'accueil prestations de première nécessité	p8
II. La domiciliation administrative a Stella Maris	p 12
III. Le pôle Accompagnement Social	p15
Conclusion	p17

INTRODUCTION

L'Accueil de Jour Stella Maris est depuis 1996 une structure incontournable dans la prise en charge des personnes les plus marginalisées du territoire du Grand Ajaccio.

Recevant toute personne majeure en situation de précarité, l'accueil de jour constitue plus que jamais un point de repère, de rencontre et de resocialisation.

La population accueillie est très disparate en termes d'âge, de nationalité, de besoins et d'attentes. Ce qui réunit ces gens, c'est leur vulnérabilité (sociale, professionnelle, médicale, psychologique...).

Lorsqu'elles viennent à Stella Maris, les personnes sont reçues par des professionnels qui analysent avec elles leur situation afin de trouver des solutions adaptées à leurs différentes problématiques et ainsi leur permettre de se réinscrire dans un processus d'inclusion sociale.

Ce mode d'approche fait de l'Accueil de Jour un observatoire privilégié du social. On y propose un accès à différents services, un lieu contenant, un soutien, une resocialisation et une possibilité de remobilisation qui permettent de prendre en charge la personne dans sa globalité.

L'établissement est situé au cœur du quartier des Cannes, mitoyen de la médiathèque municipale et du Service Petite Enfance.

La structure est composée de différents services constitués par pôles d'activités qui interagissent entre eux.

Notre accueil de jour a toujours effectué l'accompagnement social du public le plus précarisé.

NOS MISSIONS

Stella Maris est un accueil de jour ouvert de 9h à 17h du lundi au vendredi, il apporte au public fortement précarisé de la région ajaccienne un point d'ancrage essentiel pendant la journée.

Pour ce faire nos missions sont déterminées par cinq grands axes.

ACCUEILLIR LE PUBLIC DE MANIERE INCONDITIONNELLE

Quelle que soit sa situation, la personne est accueillie de façon gratuite, anonyme et immédiate. Notre accueil est chaleureux, attentif et adapté à la situation du public. Cet accueil est effectué essentiellement par des agents formés ou en cours de formation et encadrés par un chef de service et une psychologue.

Le public que nous accueillons est accoutumé à se heurter quotidiennement à des conditions de vie extrêmement difficiles et se sent exclue par toutes les institutions, notre accueil de jour a pour mission de permettre à cette catégorie de personne d'être accueillie et écouter sans craindre d'être à nouveau exclue.

CREER DU LIEN SOCIAL

Les personnes qui poussent la porte de Stella Maris trouvent de la bienveillance de la part du personnel et un lieu qu'ils considèrent comme un « chez soi » toute proportion gardée.

Stella Maris signifie pour eux, de pouvoir souffler, se poser, se reposer.

La personne active ou passive, se voit offrir la possibilité de se sentir moins seule, d'échanger, de retrouver une écoute, de se lier à autrui ou pas car il ne lui est imposé aucune espèce d'obligations.

Des règles élémentaires sont toutefois inscrites et lisibles à travers le règlement intérieur de notre structure, le but étant de préserver la sécurité et le confort de tous au sein du lieu d'accueil.

En offrant un refuge face à la solitude et à la violence de l'univers de la rue, le lieu d'accueil de jour matérialise le droit de tout individu à un minimum de lien social.

ACCEDER A DES PRESTATIONS DE BASE

Les personnes en situation d'exclusion sont chaque jour confrontées à d'énormes difficultés pour simplement satisfaire des besoins aussi élémentaires que se laver, entreposer des affaires personnelles, laver et sécher son linge, s'hydrater en permettant la consommation de boissons chaudes ou froides et proposer de la petite restauration.

Stella Maris est la seule structure avec le CIAS où une personne sans domicile fixe ou stable peut recevoir du courrier (agrément préfectoral depuis 1996).

Stella Maris garantit à toute personne, quelle que soit sa situation, un accès direct à ces diverses prestations sans lesquelles aujourd'hui dans notre société la mort sociale s'ensuit inévitablement.

Les professionnels de notre accueil de jour sont chargés d'effectuer aussi le lien nécessaire avec de nombreux partenaires tant à l'extérieur de nos murs qu'en intra.

- Liaison avec le 115 pour orienter le public vers de l'hébergement d'urgence (CHUS Croix Rouge, dispositif d'hébergement pour homme isolé ou femme isolée géré par l'association Sperenza, dispositif d'urgence pour les femmes victimes de violence et les femmes avec enfants géré par la FALEP CHRS).
- Orientation et liaison avec le restaurant social de notre territoire (Sperenza).
- Elaboration de bons alimentaires et liaisons avec les services dédiés.
- Liaison et orientation en interne vers les partenaires du soin (EMPP, Médecin Du Monde et Addiction France).
- Liaison et orientation vers notre Point d'Accès au Droit géré en intra par nos partenaires du CDAD.
- Liaisons et orientation administrative (CAF, Pôle Emploi, CPAM, CARSAT...)
- Liaisons et inscriptions ainsi qu'un droit à pouvoir communiquer avec l'extérieur (téléphone, photocopie, ...) pour faire aboutir ses démarches.

PERMETTRE L'ACCES AUX SOINS

Les personnes en situation d'exclusion sont massivement en mauvaise santé. Elles sont très souvent dépendantes de substances diverses. Parfois elles souffrent des pathologies typiques de la rue. Dans presque tous les cas, leur situation est cause ou effet d'une détresse psychique. C'est pourquoi la préoccupation de la situation sanitaire des personnes accueillies doit être une préoccupation constamment présente au cœur de l'activité de l'accueil de jour. Un début de réponse sanitaire doit être trouvé au sein même de la structure d'accueil. La structure d'accueil doit par ailleurs servir d'interface avec l'ensemble des institutions de santé et les médecins.

LE DROIT D'INSERTION

Quel que soit le degré de marginalisation de la personne accueillie, l'accueil est à tout moment un cadre de resocialisation et de responsabilisation. L'action d'accueil favorise le réapprentissage de la vie collective. Dans ce but son action est étroitement coordonnée horizontalement et verticalement avec l'ensemble des partenaires locaux. Le lieu d'accueil est partie prenante d'un travail en réseau qui conditionne son efficacité en tant que maillon dans la chaîne d'insertion

La mission des structures d'accueil outre l'offre de service est d'être un relais entre la marginalité et les acteurs classiques de l'insertion. Stella Maris ne déroge pas à cette règle, puisque les besoins des personnes ne se limitent pas aux aides de première nécessité.

Les professionnels écoutent, informent et orientent pour permettre à chacun de trouver sa place dans l'échange social.

Les travailleurs sociaux peuvent s'appuyer sur des activités à caractère collectif dont le but est de redynamiser les personnes, en leur proposant un temps d'échange différent. Cet échange convivial permet d'établir une relation de confiance avec des professionnels.

Ces activités ordinaires qui donnent l'opportunité de se mobiliser et de valorisation à une population qui a perdu goût aux activités (d'expression de créativité et de loisirs) n'ont été que peu nombreuses.

Les plus-values de ce lieu d'accueil spécifique restent cependant nombreuses.
L'accueil de jour est un lieu ressources évitant aux personnes la multiplicité de démarches.

Elles trouvent à Stella Maris à la fois :

- Une équipe pluridisciplinaire permanente et disponible qui dispose d'une connaissance avérée du public marginalisé.

Notre équipe offre une écoute attentive, bienveillante, assurée en complémentarité d'intervention entre agents d'accueils, travailleurs sociaux et psychologue.

Et un accompagnement social de proximité, qui tient compte de la disponibilité de la personne et de ses capacités du moment ;

- Une présence régulière de partenaires qui renforce et complète les compétences.

Cet ensemble contribue à la réactivité immédiate entre accueil et accompagnement.

Nos modalités d'accompagnement sont adaptées à un public difficile puisque cumulant de nombreuses problématiques. En dehors de l'accès aux services et à des réponses à l'urgence, Il s'agit bien pour l'équipe de soutenir et d'accompagner des personnes aux situations complexes en lien avec l'errance et les souffrances psychiques.

Stella Maris a pour objectif d'apporter sans délai, une écoute et un dépannage à toute personne qui en exprime le besoin, des solutions concrètes et une orientation adaptée. C'est pourquoi L'Accueil de Jour est un dispositif favorisant la réinsertion sociale de différents publics en grande difficulté

LES CHIFFRES CLES 2021

Nombre de personnes Différentes reçues	793
Nombre de passages	14 040
Fréquentation moyenne par jour	60

DONNEES GENERALES D'ACTIVITE 2021

Au total durant l'année, **793 personnes** ont fréquenté l'accueil de jour et ont pu utiliser les services proposés : cafétéria, douche, laverie, bibliothèque, jeux de société.

Ainsi la mission d'accueil des publics s'est effectuée à l'accueil de jour STELLA-MARIS dans le cadre :

- ✓ De la collaboration avec le SIAO pour le traitement des demandes : **93 évaluations sociales transmises au SIAO**

- ✓ De l'élection de domicile : **721 personnes concernées** dont 523H. 198 F

432 nouvelles domiciliations effectuées au cours de l'année

- ✓ Du libre accès aux services gratuits : **793 personnes** identifiées dont 575H. 218 F.

- ✓ D'une offre d'accompagnement social : **430 personnes suivies** dont 298 H et 132 F

Image globale du public

Les hommes isolés constituent comme les années précédentes le public majoritaire (72 % du public) pour 28 % de femmes.

218 Femmes et 575 Hommes

Parmi les personnes isolées, le profil est majoritairement celui des hommes célibataires.

À plus de 95% les personnes qui ont renseigné ces données n'ont pas de logement personnel.

Celles qui en disposent sont en fragilité, soit en raison des difficultés pour maintenir leur toit, soit en raison de leur vulnérabilité psychique.

- 40 % sont à la rue ou dans des squats,
- 20 % en hébergement provisoire dans des structures sociales ou médico-sociales
- 40 % sont en hébergement précaire chez des tiers (famille élargie, amis, collocation précaire sans titre)

I. L'espace d'accueil prestations de première nécessité

ACCUEIL ET SERVICES : 793 PERSONNES DONT 575 H. 218 F.

60 PASSAGES journalier en moyenne (inclus : service collation, douche, vestiaire, laverie, accompagnement social, accueil et orientation vers partenaires, domiciliation, ateliers).

Flux de fréquentation sur les quatre dernières années.

	2018	2019	2020	2021
HOMMES	25753	21273	9 150	10 108
FEMMES	2819	2407	4 125	3 932
TOTAL	28490	23845	13 275	14 040

La densité de la fréquentation du public a augmenté par rapport à l'année 2020.

Le public des jeunes de moins de 25 ans représente un quart de la population accueillie, il s'agit d'une jeunesse en errance arrivant pour la plupart du continent. Les jeunes adultes constituent la tranche d'âge pour laquelle le risque d'être exposée à la pauvreté est le plus fort.

Catégorie d'âge des personnes	Nombre	%
18-24 ans	206	26%
31-60 ans	492	62%
61 et plus	95	12%
TOTAL	793	100 %

Comme chaque année, de nombreuses nationalités ont été reçues à Stella Maris, avec autant de langues et de cultures différentes. 42% du public est de nationalité française et très majoritairement de la métropole.

Le flux migratoire d'origine d'Europe de l'Est est en progression constante, les Roumains sont les plus représentés.

Le public maghrébin est quant à lui stable en proportion des années antérieures.

D'origine	Origine des bénéficiaires	%
France	332	42 %
Roumanie	126	16 %
Maroc	102	13 %
Tunisie	95	12 %
Portugal	56	7 %
Pologne	38	4 %
Italie	15	2 %
Espagne	15	2%
Autres pays	15	2%

LES SERVICES GRATUITS :

Service hygiène de la personne :

L'espace hygiène corporel, deux espaces distincts pour permettre aux hommes et aux femmes de se laver et accomplir des soins corporels nécessaire pour l'estime de soi. Nous proposons pour ce faire des kits d'hygiène gratuits et mettons à disposition des serviettes éponges.

Un agent est chargé de fluidifier la demande de ce service très actif à l'ouverture des portes de notre accueil de jour. Les personnes utilisant ce service sont à la rue, dans des squats et quelques-uns hébergés chez un tiers de manière très précaire.

- Douche homme : 1404
- Douche femme : 228
-



Service vestiaire et buanderie :

La service buanderie (utilisation des machines à laver et sèche-linge) est demandé majoritairement par les personnes prenant leur douche.

Cet espace est alimenté essentiellement grâce aux dons vestimentaires des « amis de la FALEP », nous effectuons en revanche des achats pour les sous-vêtements et les serviettes éponges.

Service laverie : buanderie où laver et sécher son linge

- Laverie homme : 1302
- Laverie femme : 223

Le service vestiaire est utilisé pour des urgences de manière très ponctuel, nous n'avons pas suffisamment d'espace de stockage pour un achalandage de vêtements importants. Le choix est fait de réorienter le public vers les associations telles que le secours catholique, le secours populaire et la Croix Rouge concernant une demande des plus importantes comme le confirme les chiffres de fréquentation de l'espace.

- Vestiaire homme : 468
- Vestiaire femme : 142

Un espace détente et collation :

L'espace cafétéria permet aux personnes de prendre un petit déjeuner complet, se restaurer à midi par la distribution de produits de snacking et de consommer des boissons chaudes ou froides tout au long de la journée.

D'autres services sont proposés tel qu'une bibliothèque et médiathèque. Nous mettons à disposition des livres et un journal quotidien pour que les personnes puissent s'informer et se cultiver selon leur envie. Nous projetons aussi des films documentaires ainsi que des films cinématographiques sur des sujets de leur choix.

Plus d'une cinquantaine de personnes non domiciliées ont aussi un ancrage dans notre accueil de jour. Ils restent des utilisateurs réguliers des services, mais viennent également chercher ces temps d'échanges informels afin de maintenir un lien social.



Une des conditions pour permettre la socialisation du public est de leur permettre d'avoir **accès à internet**. Pour se faire nous proposons la gratuité du réseau wifi via un hotspot pendant 3 heures et pour chaque usager. Ainsi ils peuvent communiquer gratuitement avec leur famille sur les réseaux dédiés.

Ce point d'accès Internet encadré par un agent d'accueil offre également un soutien pour faciliter l'autonomie des personnes face à la dématérialisation des démarches (Accès aux organismes en ligne pour actualiser leur situation (pôle emploi, CAF, CPAM, MSA...) pour effectuer des recherches d'emploi et bons nombre d'autres services).

-Le public a aussi l'opportunité d'utiliser une **consigne numérique**, il s'agit d'un coffre-fort dans lequel ils peuvent sauvegarder leurs documents, tels que pièce d'identité, documents administratifs, photos... tout ce qui est important à leurs yeux et qu'ils pourraient perdre du fait de leurs errances.



L'élaboration de bons vestimentaires, garage, meubles, location de véhicules, et alimentaires.

La délivrance des bons alimentaires est un des socles de la création du lien avec le public, il s'agit d'établir un diagnostic ponctuel de la situation sociale et financière du ménage. Ce diagnostic permet d'orienter les bénéficiaires vers les dispositifs alimentaires pour répondre à un besoin de première nécessité.

Il permet aussi de réorienter le public vers un travailleur social de nos services lorsque cela est nécessaire ; une évaluation de la situation sociale est effectuée et un accompagnement social est proposé.

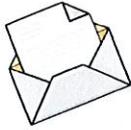
La majorité du public bénéficiaire de ces bons alimentaires est SDF et domiciliée administrativement à Stella Maris, toutefois, l'ancrage territorial de la structure et sa facilité d'accès en matière d'horaire font que des personnes en difficulté, hébergées ou en logement continuant de solliciter nos services sur les aides alimentaires.

C'est aussi le moyen d'établir un relais et un nouveau point d'ancrage avec les services sociaux de l'UTAS et/ou du CIAS.

L'élaboration de bons alimentaires pour des dispositifs d'aide alimentaire de la ville a concerné **au total 152 ménages**.

Les denrées sont délivrées par deux associations « Présence Bis, et le Secours populaire ».

Association	Nb de bons alimentaires délivrés	Nb de ménages concernés
Secours populaire	16	14
Présence bis	514	138
Totaux	530	152



II. LA DOMICILIATION ADMINISTRATIVE A STELLA MARIS

DOMICILIATION ADMINISTRATIVE ACTIVE :

721 personnes étaient domiciliées administrativement en 2021

dont 523 Hommes 198 Femmes

Ce pôle est constitué et structuré de la manière suivante :

Un agent du pôle accueil est chargé de récupérer les plis simples, les recommandés et les colis centralisés au siège social de notre association.

Il enregistre quotidiennement les courriers et colis dans la base de données et procède au classement dans un local sécurisé.

Cette première phase est chronophage, mobilisant quotidiennement un personnel entre une et deux heures qui est ensuite chargé de la distribution du courrier aux usagers. Il renseigne le logiciel « Adileos » qui permet de comptabiliser et formaliser la relève du courrier.

L'espace spécifique de type « banque d'accueil » a été créé pour la distribution des plis, il est fréquent lorsqu'une personne relève son courrier, qu'elle sollicite de l'aide à l'agent concernant la teneur du courrier.

La personne est alors reçue dans un bureau dans un souci de confidentialité. C'est un échange qui aboutit souvent à une première évaluation de la situation, suivant les cas, un lien avec un travailleur social ou la médiatrice santé de notre structure peut être proposé de manière immédiate.

Intégré dans l'équipe psycho-sociale, l'agent d'accueil est spécialisé dans des fonctions d'écoute dynamique et de médiation en interagissant avec le public, les travailleurs sociaux, le Pôle Santé et les partenaires.

Il permet de faciliter la **prise de rendez-vous du public avec les travailleurs sociaux pour les entretiens liés à la domiciliation administrative ou ceux plus spécifiques concernant l'ouverture de droits**. Ponctuellement son intervention auprès des usagers peut relayer celle du travailleur social pour soutenir la personne lors de ses démarches d'actualisation de droits aux prestations.

Ils travaillent en étroite collaboration avec les travailleurs sociaux, orientent le public si nécessaire vers notre Médiatrice Santé ou la psychologue. Ainsi les usagers peuvent bénéficier des compétences spécifiques de chaque intervenant.

Ce pôle était composé et animé par 3 agents d'accueil au début de l'activité 2021, après le départ à la retraite d'un salarié et l'évolution vers un autre contrat de travail de la deuxième, nous avons été confrontés à des difficultés de recrutement. Ces postes n'étant pas pérennes et le recrutement s'effectuant par le biais de contrat PEC. L'objectif de l'association est la professionnalisation et la pérennisation de ces postes de première ligne.

La domiciliation administrative est une part importante de notre activité, elle permet au public sans domicile fixe d'avoir accès à leurs droits les plus élémentaires (ouverture d'un compte bancaire, domiciliation pôle emploi, caf, cpam...). Pour le public qui utilise ce service, c'est aussi l'occasion d'échanger avec les professionnels lorsqu'ils ouvrent leurs courriers et d'avoir des réponses éclairées quand une situation administrative se complique.

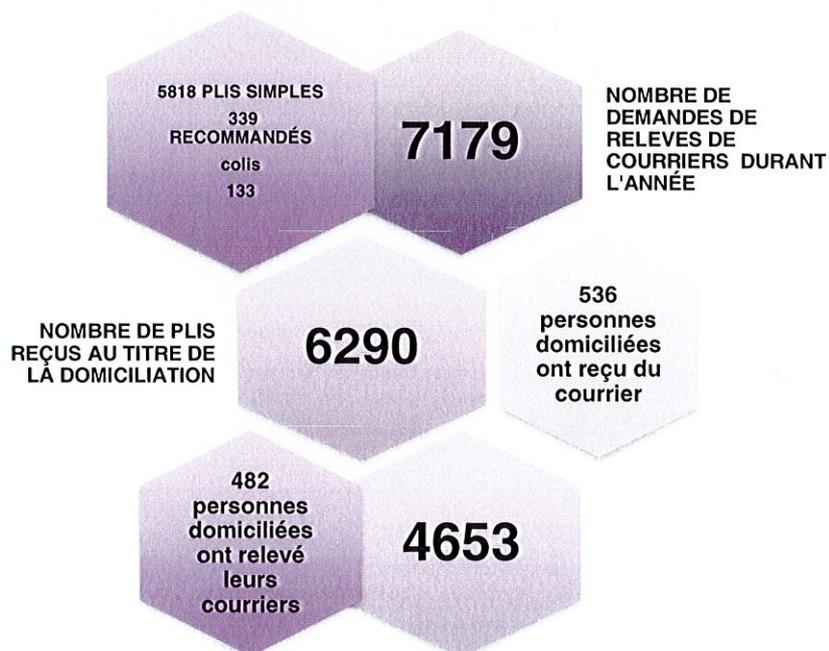
L'entretien de demande est un point de départ qui permet aux travailleurs sociaux un premier lien avec des personnes isolées.

Plusieurs entretiens sont menés par les travailleurs sociaux pour réaliser une domiciliation. Ce sont autant d'occasions d'information et de véritables rencontres qui sont à la base de l'aide apportée à ces personnes.

Une fois les entretiens sociaux réalisés, l'examen en réunion d'équipe des situations à caractère d'urgence permet d'apporter d'éventuelles solutions aux problématiques exposées par le demandeur, que ce soit en interne ou par l'articulation avec différents partenaires et acteurs des secteurs d'intervention sociale et sanitaire.



Parmi les 721 personnes domiciliées, 191 nouvelles personnes ont été reçues pour une première demande de domiciliation en 2021 et 239 renouvellements de domiciliation ont été réalisés, les 291 autres domiciliations sont les personnes bénéficiant toujours de la domiciliation qui pour rappel est valable un an à partir de la date de la création.



Nous comptabilisons en moyenne **60 personnes différentes** qui entrent et sortent quotidiennement de l'accueil de jour.

Parmi les passages enregistrés ceux en lien avec l'activité courrier représentent **482** personnes qui relèvent leurs courriers régulièrement et pour lesquelles un accompagnement est engagé.

Sur **6 290** plis reçus, **7 179** demandes de relèves ont été effectuées (*NB la relève signifie qu'on enregistre le nombre de personnes qui ont demandé si elles avaient du courrier*) par ces **482** personnes. Nous pouvons donc considérer que la domiciliation administrative concerne beaucoup de personnes en difficultés toutes n'ont pas un ancrage en matière d'accompagnement social au sein de l'accueil de jour.

LES RESILIATIONS



III. Le pôle Accompagnement Social

- ✓ **Accompagnement social effectif effectué pour 430 personnes différentes dont 298 Hommes et 132 Femmes**
- ✓ **1 695 actes effectués sur l'année équivalant à un peu plus de 7 entretiens formalisés par jour.**

La population qui fréquente Stella Maris connaît le plus souvent des situations de grande précarité, d'errance, de rupture sociale.

L'Accompagnement Social Global consiste à amener les personnes avec lesquelles on travaille à s'interroger sur leur situation, leurs problèmes et à trouver avec eux les meilleures solutions pour les résoudre. Cet accompagnement vise une resocialisation par le biais d'un accès aux droits pour les usagers.

L'accueil de ces personnes nécessite en premier lieu la prise en compte de leurs besoins élémentaires ; il s'agit d'abord de répondre à l'urgence en matière d'hébergement (orientation C.H.R.S., CHUS), d'alimentation et de restauration (orientation restaurant social et ou délivrance de bons alimentaires), d'hygiène (utilisation de l'espace sanitaire, douche, buanderie, vestiaire...).

A la suite de ce temps d'accueil, d'écoute et de diagnostic, vient le moment d'établir une relation de confiance grâce à laquelle des démarches pourront être entreprises en commun.

L'accompagnement commence dès la mise en place de la relation et la demande formulée par l'utilisateur lui-même. Il en résulte une libre adhésion à la démarche d'insertion.

L'accompagnement repose sur une prise en charge globale des besoins de la personne par le biais d'un travail relationnel et éducatif.

Un espace bureau permet de recevoir le public pour permettre un accompagnement social visant l'inclusion de la personne. Deux travailleuses sociales sont chargées d'accomplir une multitude de tâches spécifiques à chaque situation :

933 actes effectués qui concernaient :

- ✓ Ouverture des droits et ou actualisation des droits de l'utilisateur en direction de la CAF, la Sécurité Sociale, le Pôle Emploi, la Carsat, les services des Impôts, les Services de la préfecture pour les situations de régularisation, le lien avec les différentes collectivités et les services de l'Etat ...
- ✓ Insertion par l'hébergement ou le logement, **75** traitements de dossiers de demande de logement social, **72** demandes d'hébergement via la plateforme SI-SIAO, **75** traitements de demande au Droit Au Logement Opposable, lien quotidien via la plateforme d'écoute 115, lien avec les CHUS et les CHRS, lien avec les équipes mobiles de la Croix Rouge...

- ✓ **85** personnes ont bénéficié d'un diagnostic lié à l'emploi
 - Diagnostic des compétences et des limites de la personne désireuse de trouver un emploi, inscription au Pôle Emploi, aide à la création de CV et de lettres de motivation, inscription de la personne via la plateforme Inclusion, lien avec les chantiers d'insertions et les Entreprises d'Insertion de notre territoire.

- ✓ **265** liens avec notre médiatrice santé, notre psychologue et ou les partenaires du soin tenant permanence dans nos locaux ont été effectués par les travailleurs sociaux. Le développement de l'axe santé est développé dans un rapport social dédié.

Nous ne pouvons pas définir l'ensemble des actions menées par les travailleurs sociaux toutefois le lien avec les banques sont des démarches régulières. La constitution de dossiers de surendettement est aussi effectuée par nos travailleurs sociaux, le lien avec les huissiers également.

Tout ce qui concerne l'accompagnement global d'une personne est envisagé en termes d'action.

Compte tenu de l'hétérogénéité et de la fragilité de la population, Stella Maris a développé le principe de partenariat et de conventionnement avec d'autres entités dans le domaine du médical et du juridique. Notre démarche s'inscrit dans un travail en réseau.

Nous travaillons en transversalité, afin de s'ajuster au mieux à la spécificité des demandes et aux besoins de chacun. Cette complémentarité offre une image globale de la personne reçue et une analyse plus fine des freins à sa resocialisation.

Cette complémentarité permet :

- L'accompagnement de la personne vers le soin mise en relation avec notre Médiatrice Santé chargée d'effectuer le lien avec notre psychologue et les partenaires du soin tenant permanence dans nos locaux (Equipe Mobile de l'hôpital Psychiatrique, Médecin du Monde, Addiction France).

- L'orientation vers nos partenaires du CDAD, notre structure est labélisée.

CONCLUSION

L'Accompagnement Social Global à Stella Maris évolue parfois vers la prise en charge d'autres problématiques grâce à la présence d'une psychologue, un rapport spécifique est rédigé annuellement pour en mesurer les évolutions.

Le travail en équipe pluridisciplinaire permet d'avoir une vision globale des situations. Les spécialisations de chacun permettent ainsi d'analyser, de prendre en compte la spécificité des freins à l'insertion des personnes reçues et de travailler en synergie à un retour vers les dispositifs de droit commun.

Le maintien d'effectif stable sur les postes d'agent d'accueil est une problématique récurrente au sein de l'équipe. Les contrats aidés ont permis à certains salariés de monter en compétence et de poursuivre sous un autre statut leur engagement dans l'accueil de jour. Cependant la fonction d'accueil mérite d'être reconsidérée tant il est vital d'entretenir le lien social au quotidien. Avec un public nombreux dans une sollicitation urgente, la disponibilité est plus que nécessaire, sans médiation, pas de paix sociale.

Stella Maris est un accueil de jour professionnalisé. L'ensemble du travail est assuré par des professionnels, chacun dans son domaine de compétence et en synergie. Les liens privilégiés qui se sont tissés et se tissent encore avec nos multiples partenaires et interlocuteurs facilitent grandement les démarches des usagers. Les possibilités d'orientations sont par là même plus riches et plus adaptées, économisant des parcours longs et fastidieux pour certains, les rendant simplement possibles pour d'autres.

En tant qu'observatoire du social, l'Accueil de Jour offre une possibilité d'étude longitudinale des populations précaires dans la région ajaccienne que peu d'autres acteurs peuvent fournir et qui permet d'inférer l'évolution des besoins de ces populations.

Par Délégation,
Le Directeur Général

Jean-Michel SIMON

FALEP

Immeuble le Louisiane Bât A
Rue Paul Colonna d'Istria - CS 30027
20181 AJACCIO Cedex 1
Tél: 04 95 21 41 97 - falepdg@falep2a.org